



SNUipp-FSU 23

Déclaration à la CAPD du 13 octobre 2014



SNUipp-FSU 23

Formation, ESPE, ... :

Loin des déclarations d'intention, une formation initiale et continue décevante

Alors que le Ministère a largement communiqué sur la formation des maîtres, la réalité constatée dans le département est décevante.

Le SNUipp-FSU 23 est fortement inquiet quant à la formation initiale. Les textes officiels la cadrant (circulaire 2014-080, arrêté du 18 juin 2014, lettre de M. Jolion en date du 19 septembre 2014) mettent l'accent sur la nécessité d'une formation adaptée, dans un partenariat entre l'ESPE et l'Éducation Nationale ; la seule condition de diplôme conditionnant la titularisation étant la détention d'un master, quel qu'il soit.

Or dans notre département, la mise en place de la formation adaptée se limite au « test » d'une formation standard, identique pour tous et ne tenant à ce jour compte ni des parcours antérieurs des personnels, ni de leurs besoins réels en formation. Cette formation est cantonnée au nécessaire volet universitaire, qui est pour beaucoup de stagiaires la redite de l'année précédente. Elle ne répond pas aux exigences plurielles de l'enseignement de tous les champs disciplinaires, de la recherche, et d'une formation professionnelle intégrée. Elle met en danger les fonctionnaires stagiaires qui ont également besoin de pratique accompagnée, d'observation, de suivi et de conseils d'enseignants maîtres formateurs... D'autant plus que de nombreux stagiaires sont déjà titulaires d'un master et remplissent donc déjà les conditions de diplôme, sont déjà initiés à la recherche et ont besoin d'outils pour se construire une posture professionnelle. On ne peut les obliger à repasser un examen universitaire, cela n'a pas de sens et sort largement du cadre réglementaire.

Pire, en Creuse, il a été **refusé** aux fonctionnaires stagiaires ainsi qu'aux EMF des moments d'observation en dehors des cours à l'ESPE, **interdit** aux fonctionnaires stagiaires de se rendre dans leur école de rattachement en dehors du mardi et du mercredi, **ignoré** des demandes de visites supplémentaires en stage filé ; les EMF n'interviennent pas ou presque pas dans la formation universitaire et les personnels stagiaires n'ont donc aucun conseil pratique sur la gestion de classe, les outils à mettre en place dans la classe... Cela ne peut durer ! Vous devez mettre fin à ces errements administratifs qui empêchent les formateurs de faire leur travail et portent préjudice aux stagiaires. Vous vous devez de permettre aux EMF d'apporter leur expertise aux stagiaires ; et de le faire en toute sérénité avec des conditions justes et claires de rattrapage des heures supplémentaires effectuées, comme cela se faisait jusqu'alors.

Sachez que l'intervention du SNUipp-FSU 23 est motivée par l'ambition d'une formation initiale de haut niveau pour tous les personnels et que nous restons disponibles pour d'aborder avec vous ou Mme l'IEN en charge de la formation, comme nous le lui avons déjà demandé, plus en avant, l'ensemble de ces questions.